

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 6 juin 2016**

Séance régulière du Conseil tenue le 6 juin 2016 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés. 2016-98  
ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Aubin Côté, demande où en est rendu le dossier des installations septiques.  
Monsieur Henri Landreville, remerciement aux membres du Conseil Municipal pour la subvention au Festival de Lanaudière et état du parc Robillard.

**PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2016 – POUR ADOPTION**

**Rés. 2016-99  
PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Le procès-verbal du mois de mai 2016 tel que rédigé.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

**Rés. 2016-100  
DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.**

**Rés. 2016-101  
COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 156,477.77 \$ (Chèques fournisseurs 20311 à 20393).

### **DOSSIERS EN COURS**

1o M. Denis Laliberté – Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 690, rue Notre-Dame – Décision

#### **Rés. 2016-102**

#### **M. DENIS LALIBERTÉ – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 690, RUE NOTRE-DAME – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte avec modification* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'Urbanisme qui *accepte* partiellement la demande de dérogation mineure à **trois volets** provenant de Monsieur Denis Laliberté pour un immeuble situé sur le lot 4437633 et dont le numéro civique est 690, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice **l'objet de la dérogation le comité accepte le volet 1** qui consiste à réduire la marge latérale droite du rebord de la galerie de 0.75 m. à 0.60 m, tel qu'indiqué aux articles 505 b) 3) et 506 b) 1) du Règlement de zonage no 316. **Accepte le volet 2** qui consiste à réduire la marge latérale droite d'un élément de la structure en maçonnerie soutenant la galerie de 0.75 m. à 0.45 m, tel qu'indiqué aux articles 505 b) 3) et 506 b) 1) du Règlement de zonage no 316. **Et accepte le volet 3 modifié** qui consiste à réduire la marge latérale du débord du toit à 0.3 m au lieu du 0.75 m, tel qu'indiqué à l'article 505 b) 2) du Règlement de zonage numéro 316.

2o Monsieur Luc Prud'homme – Demande de permis de construction- 895, Chemin du Bord-de-L'Eau – Avis émis par le CCU – Décision

#### **Rés. 2016-103**

#### **MONSIEUR LUC PRUD'HOMME – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 895, CHEMIN DU BORD—DE-L'EAU – AVIS ÉMIS PAR LE CCU - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal **accepte** l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de permis faite par Monsieur Luc Prud'homme concernant l'immeuble situé au 895, Chemin du Bord-de-L'Eau afin de permettre la construction d'une remise de jardin sur fondation à l'arrière de la résidence aux dimensions de 3.66 m par 3,05 m et d'une hauteur de 3,27 m, Le tout étant conforme aux règlements de construction, de zonage et répondant aux critères du PIIA et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction pour les travaux.

3o Monsieur Denis Lacharité et Madame Louise Trudel – Demande de permis de construction – 813, Chemin du Bord-de-L'Eau – Avis émis par le CCU – Décision

#### **Rés. 2016-104**

#### **MONSIEUR DENIS LACHARITÉ ET MADAME LOUISE TRUDEL - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 813, CHEMIN DU BORD—DE-L'EAU – AVIS ÉMIS PAR LE CCU – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal **accepte** l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de permis faite par Monsieur Denis Lacharité et Madame Louise Trudel concernant l'immeuble situé au 813, Chemin du Bord-de-L'Eau afin de permettre un agrandissement à l'arrière de leur résidence pour la réalisation d'un solarium 4 saisons aux dimensions de 6.4 m x 5.51 m et d'une hauteur de 4.11 m. Le tout étant conforme aux règlements de construction, de zonage et répondant aux critères du PIIA et demande au Directeur des Services d'émettre le permis de construction pour les travaux.

**Rés. 2016-105**

**FÊTE NATIONALE ET ST-SULPICE EN FÊTE – DIVERSES SOUMISSIONS – ACCEPTATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte les soumissions suivantes pour la Fête Nationale et la journée familiale Saint-Sulpice en fête et autorise la Directrice Générale à signer lesdits contrats

**Fête Nationale 23 juin 2016**

Image et son

Pour un montant de 1,963.\$ plus taxes applicables

Stageline

Pour un montant de 2,500.\$ plus taxes applicables

Monsieur Philippe Daigle

Pour un montant de 350.\$

**Saint-Sulpice en fête 20 août 2016**

Groupe Nouwee inc.

Pour un montant n'excédant pas 1,500.\$ plus taxes applicables

De plus, autorisation est donnée à la Directrice Générale de signer le contrat avec la firme Xpression Pub pour permettre l'achat en ligne pour l'activité Color Run, dont aucun frais ne sera attribué à la Municipalité.

**Rés. 2016-106**

**TROCL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ à la *table régionale des organismes communautaires de Lanaudière* (TROCL) dans le cadre de sa campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes de Lanaudière qui aura lieu du 23 au 29 octobre 2016.

**Rés. 2016-107**

**ROCK FEST POUR LA SANTÉ MENTALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ pour le *Rock Fest sur la santé mentale 2016* qui aura lieu du 12 au 14 août 2016

**Rés. 2016-108**

**FÉDÉRATION DES POLICIERS ET POLIÈRES MUNICIPALES DU QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ à la *Fraternité des policiers et policières du Québec* pour leur 17<sup>e</sup> omnium de Golf en collaboration avec la Fraternité de policiers de L'Assomption, dont les profits recueillis

seront remis à l'organisme *Jardin des Méandres* qui organise des activités pour un clientèle présentant principalement un trouble du spectre autistique (TSA) de la région de Lanaudière.

8o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes – Année 2016 - Ajout

**Rés. 2016-109**

**SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2016 - AJOUT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2016 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers auxiliaires de  
Lanaudière

Association des pompiers volontaire de Saint-  
Sulpice

Avenue Justice Alternative

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

Cercle des fermières de St –Sulpice

*Chevalier de Colomb*

Chorale de Saint-Sulpice

Club de L'Amitié

Club Quad les Randonneurs

Fabrique de Saint-Sulpice

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

Maison des jeunes de Saint-Sulpice

Popote du portage

*Regroupement des aidants naturels comté de  
L'Assomption (RANCA)*

Service des Loisirs de Saint-Sulpice

Société Saint-Vincent de Paul

9o Groupe Novo SST – Mutuelle de Prévention – Décision

**Rés. 2016-110**

**GROUPE NOVO SST – MUTUELLE DE PRÉVENTION - DÉCISION**

CONSIDÉRANT l'analyse faire par le Groupe Novo SST

CONSIDÉRANT les économies qui seront engendrées par ce changement

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de service du Groupe Conseil Novo SST à titre de mutuelle de prévention pour la Municipalité de Saint-Sulpice, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et d'informer le Groupe Accisst de la fin de l'entente avec la Municipalité, et ce, avant le 30 juin 2016.

10o Climatisation RP inc.- Soumission pour travaux à l'usine des étangs – Décision

**Rés. 2016-111**

**CLIMATISATION RP INC.- SOUMISSION POUR TRAVAUX À L'USINE DES ÉTANGS - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la soumission de la firme Climatisation RP inc. pour le remplacement de divers moteurs, volet et poulie à l'usine des étangs, et ce, pour un montant de 3,800.\$ plus taxes applicables.

11o Solution EBL – Nettoyage et désinfection du réservoir d'eau potable – Décision

**Rés. 2016-112**

**SOLUTION EBL – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser des travaux de nettoyage et de désinfection de notre bassin d'eau potable, et ce, selon l'offre de services de la compagnie Solutions EBL inc., le tout pour un montant de 2,760.\$ plus les taxes applicables.

12o Ville de Repentigny – Entente intermunicipale – Acceptation et autorisation de signatures

**Rés. 2016-113**

**VILLE DE REPENTIGNY – ENTENTE INTERMUNICIPALE – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte l'entente intermunicipale préparé par la Ville de Repentigny et autorise le Maire ou le Maire-Suppléant ainsi que la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer ladite entente.

13o Paré et Associés – Amendement au Règlement numéros 316 et 317 – Octroi du mandat

**Rés. 2016-114**

**PARÉ ET ASSOCIÉS – AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 316 ET 317 – OCTROI DU CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal demande au Directeur des Services de communiquer avec la firme Paré et Associés afin de leur demander de modifier les règlements numéro 316 de zonage et 317 pour l'émission des permis et des certificats, selon le rapport fournis le 13 mai 2016.

14o JNA Leblanc électrique inc. – Centre communautaire Léo Chaussé – Acceptation de l'offre de services

**Rés. 2016-115**

**JNA LEBLANC ÉLECTRIQUE INC. – CENTRE COMMUNAUTAIRE LÉO CHAUSSÉ – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la soumission déposée par JNA Leblanc électrique inc. pour l'enlèvement et la relocalisation des poteaux et luminaires du futur terrain de soccer et ce, pour un montant n'excédant pas 18,975.\$ plus les taxes applicables.

De plus, le Conseil Municipal accepte la soumission déposée par JNA Leblanc Électrique inc. pour la détection des câbles souterrains électriques et ce, pour un montant de 500.\$ plus taxes applicables.

15o Garderie éducative aux petits champignons – Demande de prêt d'équipements – Décision

**Rés. 2016-116**

**GARDERIE ÉDUCATIVE AUX PETITS CHAMPIGNONS – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise le prêt de la scène de la Municipalité à la *Garderie Éducative aux Petits Champignons* qui aura une activité au Centre Communautaire Léo Chaussé, jeudi le 9 juin 2016.

16o C.A.Q. – Dépôt d'un projet de Loi modifiant la *Loi sur la Police* afin de minimiser les coûts des services de police – Résolution d'appui

**Rés. 2016-117**

**C.A.Q. – DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA POLICE AFIN DE MINIMISER LES COÛTS DES SERVICES DE POLICE – RÉOLUTION D'APPUI**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice appui le projet de loi déposé par la Coalition Avenir Québec "Loi modifiant la *Loi sur la police* afin de minimiser les coûts des services de police sans compromettre la sécurité de la population et de faciliter le partage de ces servies entre corps de police."

De plus, qu'une lettre de remerciement sera adressée à Madame Lise Lavallée pour son excellent travail dans le dossier de la desserte policière.

17o Garda Word – Dépôt – Acceptation de la soumission

**Rés. 2016-118**

**GARDA WORD - DÉPÔT – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services de la firme Garda Word pour effectuer le transport des dépôts sur demande, et ce, pour un montant de 125.\$ plus taxes applicables par cueillette.

De plus, une demande sera acheminée à la Desjardins Entreprises afin de nous rembourser les coûts de ce service, rendu nécessaire suite à la fermeture du comptoir de la Caisse et du dépôt de nuit.

18o MRC de L'Assomption – Cours d'eau non défini – Travaux d'aménagement – Acceptation de l'offre de services

**Rés. 2016-119**

**MRC DE L'ASSOMPTION – COURS D'EAU NON DÉFINI – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

Monsieur Pierre Imbault demande que l'on enregistre sa dissidence sur ce sujet

CONSIDÉRANT les dispositions de la *loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption possède, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, une responsabilité eu égard à la gestion de l'écoulement de l'eau dans les cours d'eau relevant de sa compétence;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la MRC et la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer à la MRC de L'Assomption la poursuite des démarches en vue du rétablissement du libre écoulement des eaux sur le cour d'eau non désigné de notre territoire, localisé de part et d'autre de la rue Notre-Dame au nord de la Montée de Saint-Sulpice

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que soit confirmé à la MRC de L'Assomption que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la poursuite des démarches entreprises sur le cours d'eau non désignés sur son territoire.

Que le Conseil Municipal accepte l'offre de services professionnels en date du 30 octobre 2015 de la firme CIMA<sup>+</sup> pour la réalisation du CA 22 en prévision de travaux d'aménagement de cours d'eau en milieu agricole pour un montant de 6,500.\$ plus taxes applicable et pour la réalisation des plans et devis un montant de 5,000.\$ plus taxes applicables.

19o Beaudoin Hurens – Mise à jour du plan d'intervention – Honoraires supplémentaires – Décision

**Rés. 2016-120**

**BEAUDOIN HURENS – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION**

CONSIDÉRANT les analyses additionnelles demandées à la firme afin de qualifier certains secteurs de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE ces services supplémentaires n'étaient pas inclus dans l'offre de services initiale

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la demande d'avenant de la firme Beaudoin Hurens et ce, pour un montant de 1,328.50\$ plus les taxes applicables

20o Slogan pour logo de la Municipalité – Décision

**Rés. 2016-121**

**SLOGAN POUR LOGO DE LA MUNICIPALITÉ – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le slogan qui accompagnera dorénavant le logo de la Municipalité qui se lit comme suit "**VIVRE AU RYTHME DU FLEUVE ET DE SON HISTOIRE !**"

De plus, le Conseil Municipal désire féliciter Madame Johanne Bouchard qui a trouvé le slogan

21o Quai municipal – Accès à la rampe de mise à l'eau – Décision

**Rés. 2016-122**

**QUAI MUNICIPAL – ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint Sulpice mettra en place un système de tarification pour l'accès à la rampe de mise à l'eau face à l'Hôtel de Ville. Deux préposés seront présents de 7h00 am à 17h pm, les samedis, les dimanches et les jours fériés

Que le Conseil autorise la Directrice Générale à signer une entente avec des contractuels afin d'effectuer le travail

Une entente sera signée avec les préposés à titre de contractuels, et ce, pour un montant de 150.\$ par journée par préposé

Le taux pour l'accès à la rampe de mise à l'eau sera de 30\$ pour les non-résidents

L'accès sera sans frais pour les résidents et les propriétaires / locataires des Iles

(les locataires devront présenter une preuve de location sous forme de bail)

Les résidents devront fournir la preuve de propriété de leur embarcation nautique avec leurs coordonnées complètes.

Le Conseil Municipal donnera à la Fabrique de Saint-Sulpice un montant de 5\$ pour chaque tarification de non résident.

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Campeau, distribution d'amélanancier, article journal étude des HEC sur le coût des services municipaux et réparation bonhomme à eau facturation.

Monsieur Voghell, demande à faire vérifier son bonhomme à eau

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2016-123**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :  
L'assemblée soit levée. **20h15**

.....  
**Michel Champagne**  
**Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson**  
**Directrice Générale et**  
**Secrétaire-Trésorière**